

edenn

LA FEUILLE DE L'ERDRE

N°15

Lettre d'information de l'EDENN • JANVIER 2019



P.4 DOSSIER

2011-2019

ZÉRO PHYTO AU FIL DE L'EAU



P.2 ACTUALITÉS

Le nouveau programme agricole



P.3 INFOS PRATIQUES

Protéger pommes et poires au naturel



P.8 ZOOM

La Fédération de Pêche 44

ÉDITO



L'année 2018 a été marquée par de nombreuses mobilisations citoyennes pour des causes environnementales :

marchés pour le Climat, pétition « Nous voulons des coquelicots », « l'Affaire du siècle » qui a rassemblé 2 millions de signataires demandant à l'État de respecter ses engagements... mais aussi l'appel de 200 personnalités sur l'urgence écologique, « le plus grand défi de l'histoire de l'humanité », et enfin certains « Gilets jaunes » qui revendiquent la nécessité de concilier écologie et justice sociale et fiscale.

Ces mobilisations inédites doivent nous inciter à inventer de nouvelles manières de gouverner mais aussi de produire et de consommer, en respectant davantage l'eau, la biodiversité, l'air, les sols, bref, notre environnement.

Les activités de l'EDENN sont allées dans ce sens : nouvelle gouvernance à l'échelle du bassin versant, territoires ruraux mieux représentés, et nombreuses actions de sensibilisation pour aller vers le zéro phyto et la promotion des solutions alternatives, en devançant la réglementation.

Après l'interdiction de leur usage par les collectivités, les pesticides sont aujourd'hui interdits à la vente aux particuliers. Grâce à ses actions, l'EDENN a su accompagner ces changements en les anticipant. Je tiens ici à remercier toute l'équipe et tous les membres du Comité syndical qui ont su jouer collectif, dans l'intérêt général, malgré les difficultés à obtenir des résultats visibles sur un territoire de plus de 1 000 km², réparti sur deux départements et 5 communautés de communes.

Pour leur santé et celle de leurs enfants, mais aussi pour préserver l'environnement, les citoyens-consommateurs demandent des aliments de qualité, produits localement. L'EDENN, fidèle à sa mission de service public, a entrepris d'accompagner les agriculteurs volontaires pour que leur parcours de transition soit sécurisé, car il ne s'agit pas seulement de réduire les quantités de pesticides utilisés, mais bien de changer la manière de produire et de travailler la terre.

En ce début d'année 2019, je forme le vœu que ces agriculteurs soient nombreux, et je les remercie par avance de leur implication.

Catherine Bassani, présidente

ACTUALITÉS

LE NOUVEAU PROGRAMME AGRICOLE ALLIANCE ENTRE ESPACES RURAUX ET URBAINS



Le diagnostic a approfondi la connaissance des dynamiques d'un territoire à 80 % rural. Le programme d'actions 2020-2022 se réalisera auprès des exploitations agricoles situées sur les zones de pression agricoles les plus fortes et sur les têtes de bassin versant prioritaires identifiées à la suite de cette étude, grâce au travail réalisé par le Syloa.

Le nouveau programme d'actions agricoles (2020 à 2022) a pour objectif de réduire la présence des pesticides – principalement le glyphosate et sa molécule de dégradation l'AMPA – et du phosphore organique, sur l'ensemble du bassin versant de l'Erdre.

Un diagnostic agricole participatif

Ce nouveau programme s'inscrit de manière volontariste dans la lignée des actions précédentes. Il résulte du diagnostic agricole participatif et collaboratif réalisé début 2018. S'appuyant sur l'implantation locale de la Chambre d'agriculture, il a réuni un panel d'agriculteurs et d'éleveurs du territoire, des systèmes et du mode de production (bio/conventionnel), et des dimensions d'exploitation. Les groupes existants (CUMA – Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole, groupes de progrès, groupes techniques, réseaux des fermes Dephy, ...) et un groupe prescripteur sont une véritable force de proposition pour la conception de ce nouveau programme.

La mobilisation de ces mêmes acteurs, la présence de l'agriculture bio, le potentiel de développement des circuits courts (Nantes et son PAT – Projet Alimentaire Territorial), les contrats de filière maraîchage, sont autant d'atouts garantissant le succès des actions à venir.

Outre la qualité des eaux et la caractérisation des filières et de l'activité agricole, un grand nombre d'autres données utiles ont été examinées : risque érosif, nature des sols, répartition des masses d'eau, zonages environnementaux... L'étude a ainsi révélé le développement des surfaces en grande culture au détriment de l'élevage bovin et des prairies, et la relative faiblesse du maillage bocager.

Mise en œuvre des actions

Les actions proposées consistent à accompagner les exploitants agricoles vers des pratiques encore plus durables (avec comme cibles les pesticides et le phosphore), grâce à des approches individuelles et collectives :

- des pré-diagnostic courts, via les prescripteurs agricoles habituels, identifieront et permettront de choisir avec les agriculteurs prioritaires et volontaires, le diagnostic agro-environnemental et les suivis individuels les plus adaptés à leur situation ;
- des ateliers collectifs (bout de champs, désherbage mécanique, ...) et des solutions techniques (réaliser des aménagements anti-transfert : haies sur talus, dispositifs d'épuration) viennent compléter les diagnostics, et créer du lien sur la durée.

Cette approche systémique à l'échelle du bassin versant de l'Erdre permet d'agir avec et pour les exploitants agricoles, en synergie avec les collectivités territoriales. Ces éléments sont valorisables dans d'autres collectivités.

Maîtrise d'ouvrage et financements

Fin octobre, trois scénarios ont été étudiés par le comité de pilotage pour le portage et le financement du programme d'actions : la maîtrise d'ouvrage revenant soit aux intercommunalités, soit à la Chambre d'agriculture des Pays de Loire, soit à l'EDENN.

Soutenu financièrement par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la Région des Pays de la Loire, dans le cadre du SAGE et de la directive-cadre sur l'eau, le programme d'actions agricoles a été validé sur le principe lors du comité syndical du 11 décembre 2018. Les modalités de portage des actions seront finalisées début 2019.

PROTÉGER AU NATUREL SES POMMES ET SES POIRES

S'il y a bien un papillon dont nous nous passons dans nos vergers, c'est lui : le carpocapse des fruits à pépins. En cas de forte attaque des fruits, on peut agir en respectant le cycle du papillon. L'observation de son cycle de vie nous permet d'élaborer une riposte en plusieurs phases :

- 1) fin avril, la pose de pièges à phéromones ;
- 2) le traitement de l'arbre 1 à 2 semaines après avec le bacille de Thuringe ;
- 3) la pose de cartons ondulés 3 semaines plus tard.

C'est vers la fin avril qu'il est conseillé de poser les **pièges à phéromones**. S'il y a ponte, les jeunes larves naissent une semaine plus tard, voire 10 à 12 jours après par basse température. Ces chenilles vont se déplacer durant 5 à 6 jours pour trouver les fruits déjà formés. Pendant deux semaines, elles percent leur peau, creusent une galerie jusqu'au centre. Elles consomment alors la pectine se trouvant dans le pépin, qui leur servira à former leur future chrysalide. Tant que les chenilles ne sont pas encore rentrées dans la pomme, soit 1 à 2 semaines après le piège,

il est possible de traiter l'arbre avec le **bacille de Thuringe**. Si elles échappent à ce traitement, elles ressortent du fruit et descendent le long du tronc. Cette phase de la vie de l'insecte dure environ 2 à 3 semaines, avant que la chrysalide ne se transforme en papillon. C'est le moment de poser **les bandes de carton ondulé**, que les chenilles confondent avec l'écorce de l'arbre. Une fois piégées dans le carton, il suffit de l'enlever et de le détruire, évitant ainsi l'apparition de papillons.

Le cycle complet du papillon dure 8 à 12 semaines. **La naissance possible de deux générations, voire trois par année chaude, oblige à renouveler les trois opérations à chaque fois.**

La dernière génération ne séjourne jamais longtemps au sol, même lorsqu'elle quitte le fruit tombé, elle fera sa diapause (l'arrêt temporaire de son développement) sous l'écorce de l'arbre ou dans les anfractuosités du tronc.

Favoriser la présence d'auxiliaires, tels que la mésange ou le pince-oreille, permet aussi de réguler la présence de cet insecte. Le carpocapse s'attaque tant aux pommes et aux poires, qu'aux pêches, prunes, abricots, noix, mais les soins diffèrent.

Source de l'article : Michel Couffin



CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES



Le carpocapse (*Cydia pomonella*) est un insecte dont la larve ne se développe qu'à l'intérieur des fruits à pépins (pommes et poires). Ce papillon nocturne aux ailes grisâtres, de 15 à 18 mm d'envergure, se déplace au crépuscule, dès que la température est supérieure à 15°C, ce qui facilite son identification.

Il colonise nos vergers d'avril à septembre, voire octobre lorsque l'automne reste chaud.

Sa durée de vie d'adulte est environ de 2 à 3 semaines, durant lesquelles mâle et femelle s'accouplent. Une trentaine d'œufs est alors pondue sur les feuilles.



Oiseaux et chauves-souris étant des prédateurs naturels de l'espèce, l'installation de nichoirs favorisera leur présence et contribuera à préserver votre récolte.

2011-2019 ZÉRO PHYTO AU FIL DE L'EAU



En initiant dès 2011 des actions limitant l'utilisation des produits phytosanitaires, l'EDENN aura permis d'anticiper les conséquences de la loi, tout en répondant aux impératifs de réduction de la présence de pesticides dans l'eau sur le bassin versant de l'Erdre.

BILAN ET PERSPECTIVES

coule de source» couvre aujourd'hui l'ensemble du bassin versant de l'Erdre, répondant aux interrogations et aux besoins qui ne tarderont pas à s'exprimer. Elles ont formé leurs vendeurs au jardinage au naturel et développé des gammes de produits alternatifs. Elles orientent leur clientèle vers des techniques efficaces, simples à mettre en œuvre et respectant les équilibres de la nature.

Des résultats mesurables

Les indicateurs de réussite, tels que le résultat des enquêtes «client mystère» en magasin, les regroupements de particuliers désireux de poursuivre ensemble l'art de jardiner au naturel, la bonne santé constatée des terrains de foot entretenus en zéro phyto, et la prochaine mise en œuvre du programme d'actions agricoles 2020-22 démontrent qu'il est possible d'introduire à l'échelle du bassin versant de nouvelles manières de penser l'entretien et la culture des sols, indépendamment des contraintes réglementaires.

Cette coopération collective et leur projet ambitieux riche de plusieurs années d'expériences, contribuent à préserver notre belle rivière, l'Erdre, dans l'intérêt de tous les habitants et acteurs du bassin versant.

P.6 **Consommateurs, jardiniers, collectivités, agriculteurs : retour d'expériences**

LE PLAN ÉCOPHYTO, ALLIÉ NATUREL DE L'EAU



Lancé à la suite du Grenelle Environnement, piloté par le Ministère de l'Agriculture, le plan Écophyto fixe depuis 2008 les objectifs de réduction de pesticides.

Il se décline dans chaque région, impliquant un très grand nombre d'acteurs : agriculteurs, particuliers, jardiniers amateurs, distributeurs, collectivités et autres professionnels.

En cohérence avec son rôle d'animateur et de coordinateur des actions du SAGE Estuaire de la Loire, la Conférence régionale Écophyto en pluripartenance des Pays de Loire (Crepepp), a confié à l'EDENN la mise en place des actions du plan Écophyto sur le bassin versant de l'Erdre.

AGIR ET TRAVAILLER ENSEMBLE AVANT L'ÉVOLUTION RÉGLEMENTAIRE, À L'ÉCHELLE DU BASSIN VERSANT

Longtemps utilisés pour les cultures et la gestion des espaces, les produits chimiques ont aggravé la qualité de l'eau, entraînant des conséquences tant écologiques qu'économiques. L'EDENN accompagne depuis 2011 les différents acteurs souhaitant diminuer leur utilisation.

Pour répondre aux besoins, l'EDENN a mis en place des chartes de jardinage au naturel à destination des collectivités (charte «Zéro Phyto») et des jardineries («Jardiner au naturel, ça coule de source»). En 2014, une troisième charte a été créée avec les particuliers («Mon jardin au naturel, c'est possible»).



Complémentaires, ces actions ont permis de travailler sur l'ensemble du bassin versant de l'Erdre. Tous ont été concernés : élus, habitants, professionnels de la jardinerie, agriculteurs...

Quel que soit notre lieu d'habitation, nous sommes en relation directe avec un affluent de l'Erdre ou l'Erdre elle-même. La mise en place d'une communication à l'entrée des communes ou dans les jardinerie ont rendu les actions visibles, concrètes. D'exposition en formation, de conseil en diagnostic, l'EDENN a contribué à l'évolution des pratiques en allant au-delà de la Loi Labbé, suscitant curiosité et appétence pour une culture au naturel, respectueuse des sols, de la santé et de l'eau.

La mobilisation des habitants

La charte «Mon jardin au naturel, c'est possible» a été élaborée par une quinzaine de citoyens volontaires de la Pouëze, de

Vern d'Anjou (communes d'Erdre en Anjou) et du Louroux Béconnais (commune du Val d'Erdre-Auxence) durant l'hiver 2014.

Paillis, plantes couvre-sol, engrais verts, compostage, haies fleuries et accueil des insectes auxiliaires (coccinelles, perce-oreilles, hérissons, mésanges) : les ateliers dispensés depuis cette date ont appris que la santé de la plante passe

d'abord par une protection efficace du sol et de la nature. En signant la charte habitant, chacun peut participer à la préservation de l'eau, des milieux aquatiques, de la biodiversité, mais aussi de la santé de sa famille... et de celle de ses voisins!

L'engagement des jardinerie

Depuis le 1^{er} janvier 2019, plus aucun particulier n'est autorisé à acquérir ou à stocker des produits phytosanitaires. Le maillage des 16 jardinerie signataires de la charte «Jardiner au naturel, ça

“Le dispositif d'actions mis en place par l'EDENN a suscité un besoin de savoirs et une volonté de partage des expériences des nouvelles pratiques de culture”

COLLECTIVITÉS

ICI, IL PEUT RESTER DES HERBES, MAIS PAS DE PESTICIDES



Lancée dès 2011, la charte «Zéro Phyto» visant à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires dans la gestion des espaces publics a très rapidement été adoptée par la majorité des communes du bassin versant de l'Erdre. Cet engagement collectif et solidaire visait également à montrer une politique et une exemplarité devant les citoyens.

À l'entrée des communes, le visuel d'une souriante coccinelle rappelle à l'habitant ou au visiteur qu'ici leur santé est désormais préservée, comme elle l'est aussi pour les agents techniques qui ont en charge l'entretien des espaces publics. Chacun s'est engagé à son niveau à préserver les espaces naturels et concourir au rétablissement de la qualité des eaux. Les formations techniques ont permis la confrontation de points de vue au départ éloignés.

Des constats communs sont apparus : le changement de pratique n'amène pas à terme de dépenses plus élevées, la population accepte les modifications de son paysage. Des barrières légitimes sont tombées, les agents techniques ont parfois eu l'impression de perdre leur savoir-faire ; ils plébiscitent aujourd'hui leur nouvelle connaissance : la science des plantes.



Signature de la charte «Zéro Phyto» en 2011



Atelier EDENN sur le traitement «Zéro Phyto» des terrains de football, Carquefou, novembre 2018.

ZÉRO PHYTO AU FIL DE L'EAU

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Consommateurs :

L'ANTICIPATION DE LA LOI A PORTÉ SES FRUITS



M. Nello De Col, enquêteur à UFC QUE CHOISIR : L'intérêt de l'UFC est relié à la défense du consommateur au sens large – prix, litiges, tests produits. Cela passe forcément par la défense de sa santé et de son environnement (qualité de l'eau et de l'air notamment). Nous sommes impliqués dans le Plan Écophyto depuis 2008 et participons aux travaux de la Commission Locale de l'Eau dans le bassin Loire-estuaire. C'est dans ce triple contexte : connaissance des enjeux, expérience des enseignes, partage des objectifs, que l'EDENN nous a confié la réalisation d'enquêtes dans les jardineries signataires de la charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ».

Ces enquêtes ont permis d'effectuer un état des lieux, d'affiner les besoins d'informations et de formations des vendeurs, de détecter les habitudes prises. Client mystère, nous avons vérifié chaque année la visibilité du dispositif de communication (affiches, fiches pratiques, logo) et les nouvelles connaissances transmises par les enseignes. Nous avons également apprécié l'évolution des conseils prodigués par les vendeurs. La binette est venue progressivement remplacer le glyphosate, des outils nouveaux et des solutions alternatives, tel le bacille de Thuringe pour le traitement des fruits et légumes, ont pris leur place dans les rayons. La vente des produits phytosanitaires aux particuliers est désormais interdite. Les conséquences du glyphosate n'étaient pas sur la place publique en 2011, date du début des actions, l'évolution est très nette ! Les actions menées sont un parfait exemple d'anticipation d'une loi. L'EDENN a été un remarquable levier pour le changement des mentalités dans le contexte imposé de la loi Labbé, l'idéal serait de proposer des solutions préventives, un pas supplémentaire pour la qualité de vie dans le bassin versant de l'Erdre.

Jardiniers :

LE RÉAPPRENTISSAGE DES SAVOIRS



Maryse, Laurence, Bernadette, Bruno et Michel, habitants de Saint-Mars du Désert : L'envie d'avoir son jardin est l'héritage, pour la plupart d'entre nous, d'une pratique familiale née du besoin de se nourrir. Plus communément, c'est celui d'un amour pour la terre. Manger et traiter au naturel, réaliser des économies sont des points de départ vers tout le reste : le lien social, le plaisir d'apprendre et de découvrir... Une façon de vivre ! Dès 2016, début des actions initiées par l'EDENN, notre petit groupe s'est saisi des techniques enseignées, pour, d'un côté, découvrir et améliorer nos pratiques – le nom même de la charte dont nous sommes signataires ayant très vite pris tout son sens – et, de l'autre, communiquer sur les ateliers et transmettre ce savoir-faire.

Ensemble, nous avons appris à gagner du temps, à nous épargner des efforts, favorisant ainsi les temps d'échange et de partage. Jardiner au naturel, c'est soulever au printemps son paillage et s'apercevoir que la terre est prête, et non plus s'échiner à la retourner, comme « on » l'avait appris. Ce savoir-faire, prodigué par l'EDENN, nous a amené – alors même que nous étions déjà orientés vers une culture zéro phyto – à un rapport encore plus sain avec la nature, rapport que nous aurons plaisir à approfondir avec tous, dans l'avenir.



Collectivités :

UN CHANGEMENT PLUS DIFFICILE SANS L'EDENN



Françoise Provost, élue à Nort-sur-Erdre : Native de la commune, j'éprouve un fort attachement à l'Erdre et aux marais l'environnant. J'ai constaté l'évolution des paysages, la diminution des zones humides, pire, la quasi disparition de certaines espèces, dont la mâcre. Cette châtaigne d'eau était avant tout l'occasion d'un lien culturel. Il faut avoir participé à sa récolte pour comprendre ce que la nature amène à la société. Élu de ma commune en 2008, j'avais là une occasion de faire avancer l'environnement au niveau de la collectivité.



Sans les actions menées par l'EDENN : ateliers techniques, formations, informations, classification des espaces ; sans les aides financières, les concertations et les retours d'expériences, il aurait été impossible de faire face en un temps aussi contraint à une telle évolution réglementaire. Au sein de notre commune, par exemple, qui s'est tôt engagée dans l'entretien des espaces naturels sans l'utilisation de pesticides, ces actions ont contribué à enrichir notre expérience, et corriger nos erreurs ! Dans le bassin versant de l'Erdre, j'ai pu constater d'amont en aval, la progression des savoir-faire. Nous avons travaillé d'arrache-pied sur l'acquisition de nouvelles pratiques, le résultat de ces efforts démontre que qualité de l'eau et qualité de vie de nos concitoyen-ne-s sont liées. La poursuite des actions zéro phyto à destination des collectivités va au-delà des exigences du législateur, en ce sens qu'elles rendent les changements de pratiques plus humaines... et plus efficaces ! Elles permettent la confrontation des techniques, le partage des expériences, la réassurance quand nécessaire. À nous, membres élu-e-s de l'EDENN, de continuer à relever ensemble ce nouveau challenge.

Agriculteurs :

ANTICIPER LA LOI ET CO-CONSTRUIRE LES SOLUTIONS



Laurent Lelore, agriculteur à La Cornuaille (Val d'Erdre-Auxence) :

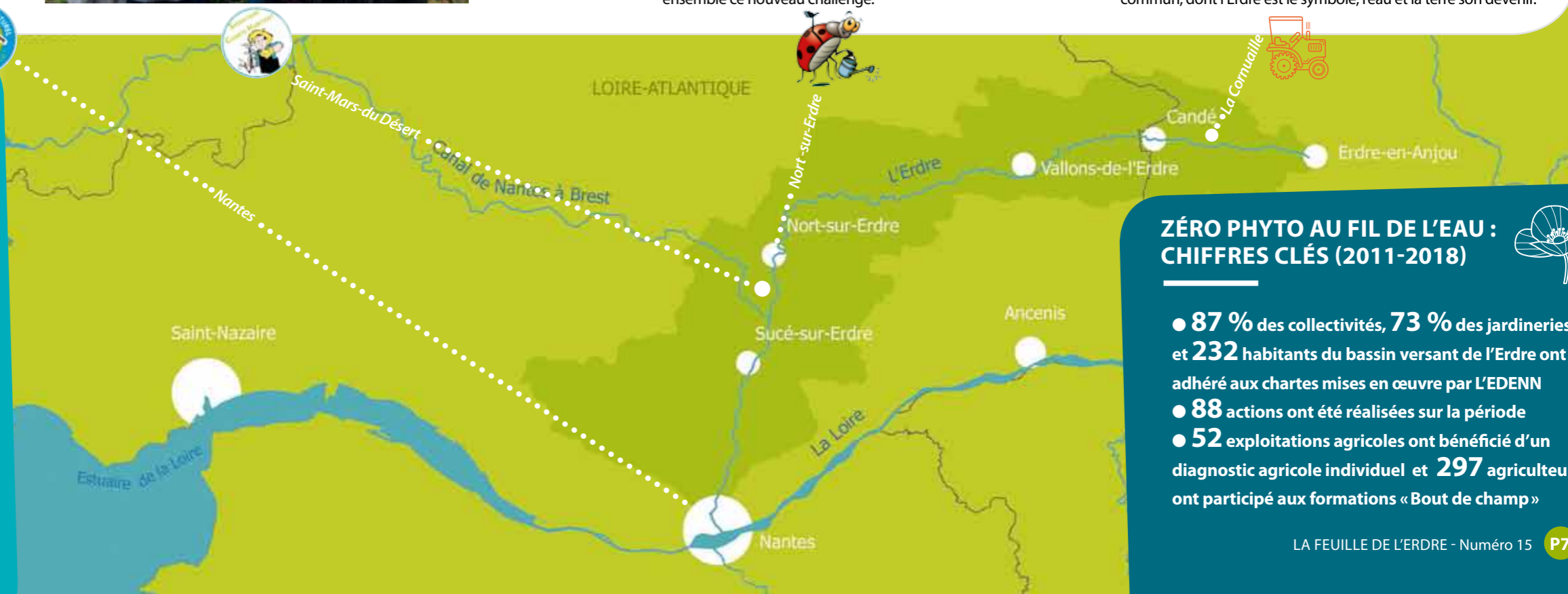
Agriculteur, je dirige avec deux associés une exploitation agricole caractéristique de la région Maine-et-Loire : nous y pratiquons la polyculture – élevage de porcs et production de lait – et sommes en cours de conversion bio. J'exerce mon second mandat à la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, en charge du dossier environnement. Dans le monde agricole, nous essayons d'aborder la question de l'environnement dans la concertation. Nous réfléchissons avec tous les acteurs de la profession aux enjeux qui se présentent, les solutions s'élaborent de manière participative. Dans notre territoire, sur les captages d'eau classés Grenelle Environnement, cette façon de travailler a permis de passer par des actions volontaires avant que le réglementaire ne s'impose. Anticiper, prévoir, bâtir ensemble. À l'exemple du point de captage du Louroux Béconnais – où les actions concernaient tant les agriculteurs que les collectivités – l'EDENN et la Chambre d'agriculture ont fait preuve de cette capacité d'agir de concert. Sur un territoire réduit, la mobilisation est facilitée par la proximité des acteurs. Ils se connaissent tous, leurs préoccupations sont souvent identiques. Les réunions en bout de champ permettent ce genre de confrontation, les gens franchissent le cap d'autant plus facilement que d'autres l'ont fait, et que ça marche ! Il faut le dire, un changement de pratique bien accompagné permet aussi l'amélioration des marges. Sur une plus grande échelle, le bassin versant de l'Erdre, on doit s'appuyer sur cette même dynamique de volontariat, d'écoute et de co-construction. Le nouveau programme agricole de l'EDENN intègre la force du collectif. Il montre ce qu'il est possible de faire pour préserver un héritage commun, dont l'Erdre est le symbole, l'eau et la terre son devenir.



DES ACTIONS POPULARISÉES PAR LA PRESSE

Les animations coordonnées par l'EDENN ont rencontré leur public, à l'exemple de cette démonstration de taille effectuée par notre intervenant, le jardinier Sylvain Jacquin. Relayées par les communes, par la presse, ou du fait même de l'implication des habitants, ces actions ont gagné en popularité au fur et à mesure des années. Elles ont rencontré l'intérêt des jardiniers, amateurs de nouvelles pratiques, et le souhait exprimé par beaucoup d'un accompagnement durable.

Source article : Ouest France, édition Nantes, 19/11/2018



ZÉRO PHYTO AU FIL DE L'EAU : CHIFFRES CLÉS (2011-2018)

- 87 % des collectivités, 73 % des jardineries et 232 habitants du bassin versant de l'Erdre ont adhéré aux chartes mises en œuvre par l'EDENN
- 88 actions ont été réalisées sur la période
- 52 exploitations agricoles ont bénéficié d'un diagnostic agricole individuel et 297 agriculteurs ont participé aux formations « Bout de champ »

CIVELLES ET BROCHETS, INDICATEURS DU MILIEU ET PORTE D'ENTRÉE DE LA BIODIVERSITÉ

La Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de Loire Atlantique contribue, par son expertise et son réseau associatif, à la réalisation des objectifs d'amélioration de la gestion de l'eau du bassin versant de l'Erdre. Nous avons interrogé son directeur, Vincent Mouren, sur le sens et la portée des actions en cours.

COMMENT CONCILIEZ-VOUS PLAISIR DE LA PÊCHE ET PRÉSERVATION DE L'EAU ?



Vincent Mouren :

Si le milieu est bien géré, l'attraction est possible pour la pêche ! Sur la base de cet adage, la Loi sur l'Eau (2006) a confirmé – outre le pouvoir de police et l'animation/promotion de la pêche de loisir – le rôle actif de la Fédération de Pêche dans la protection des milieux aquatiques. Nous apportons, au-delà de nos expertises, un réseau riche de 1 500 000 pêcheurs. Cette capacité double – mobilisation ET compétences – est très appréciée de nos interlocuteurs : élus, techniciens, organismes de recherche, grand public. Par le biais des contrats passés et présents, l'EDENN se fait le meilleur relais de la continuité écologique de nos études, suivis et travaux sur l'ensemble du bassin versant de l'Erdre. La collaboration bénéficie ainsi à tous, usagers, gestionnaires et visiteurs, pour le plus grand bien de la biodiversité !

QUELLES SONT LES ACTIONS MENÉES PAR LA FÉDÉRATION DE PÊCHE 44 ? COMMENT PROCÉDEZ-VOUS ?

V. M. : Nos actions entrent dans le volet « milieux aquatiques » des contrats du bassin versant de l'Erdre signés fin 2017. Elles s'inscrivent dans la continuité des études et travaux précédents.

La première de ces actions concerne la poursuite du suivi journalier de la passe à anguilles de Saint-Félix, entamé en 2015, suite à sa restauration. L'écluse n'est plus un point de blocage.

Mais la population comptée reste en-deçà des potentialités de l'Erdre et de ses affluents. Nous augmentons le passage des civelles (jeunes anguilles) en

utilisant la technique de l'écluse piscicole (ouverture des écluses). Cette action est une porte d'entrée pour d'autres espèces peuplant l'Erdre, tel que le brochet, le barbot, la vandoise et la lotte. Pour constater le front de colonisation, la densification et le rajeunissement de la population des civelles, nous avons huit stations de comptage sur le bassin versant. Ce comptage permet de localiser et d'agir sur les autres points de blocage, dans l'objectif de rétablir la libre circulation de l'anguille.

Les diagnostics précédents ayant mis l'accent sur le déficit de frayères pour la reproduction du brochet, la seconde action concerne la restauration et l'entretien des zones humides, ces annexes latérales d'un cours d'eau inondées temporairement. Le long



Brocheton

de l'Erdre et de ses affluents (Gesvres, Verdier, le Baillou et le ruisseau de Chavagne) on procède dans ces zones à des déboisements pour ouvrir le milieu ; à des terrassements, pour rabaisser le niveau du sol ; à l'amélioration des connexions avec les cours d'eau, en supprimant les talus. Le brochet est une espèce « repère », qui a une forte exigence écologique. Les autres espèces trouvent ainsi les bonnes conditions pour leur propre développement.



Fraysère restaurée du Gesvres

www.federationpeche44.fr

MEMBRES
ADHÉRENTS



PARTENAIRES
FINANCIERS



EN SAVOIR PLUS

Galleries photos, vidéos, dossiers, études à télécharger, partages et réseaux, toute l'actualité de l'EDENN est sur :

www.edenn.fr



Facebook

EDENN sur Erdre



Twitter

@edennweb



YouTube

EDENN Syndicat Mixte



Flickr

www.flickr.com/photos/edenn_sur_erdre/

Directrice de la publication :
Catherine BASSANI

Rédactrice en chef :
Michelle DARABI

Crédits photos / Illustrations :
EDENN, C. Barguil, G. Fondevilla,
FDPPMA44, E. Hecker, Ouest France,
M. Vuillermoz
Mise en page : Éric Hecker
Impression : Parenthèses, Nantes

edenn

Ensemble pour la reconquête de l'Erdre

EDENN

Syndicat mixte

32 Quai de Versailles

44 000 NANTES

www.edenn.fr

Téléphone : 02 40 48 24 42

Courriel : contact@edenn.fr

La Feuille de l'Erdre est imprimée
sur un papier issu d'une forêt gérée
durablement.

